

Tu le compte rendu par M. Ferrion, Trésorier Municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} Janvier 1956 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend: 1^o le rappel du Compte final de l'exercice 1955; 2^o les Recettes et les dépenses faites pendant les deux premiers mois de l'exercice 1956; 3^o les Recettes et les dépenses concernant les services hors budget;

Tu le détail des opérations finales de l'exercice 1956, établi en regard du Compte susmentionné et présentant les Recettes et les dépenses pour ledit exercice, pendant les trois premiers mois de la gestion 1957;

Tu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant du Compte de la gestion 1956 que des opérations complémentaires effectuées en 1957;

Tu les Budgets primitif et additionnel des Recettes et Dépenses présumées de l'exercice 1956, arrêtés par le Préfet et les autorisations spéciales de Recette et de Dépense délivrées pendant le dit exercice;

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif sous lequel M. de Haies a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, le manière dont elles ont été effectuées, et l'utilité que la Commune en a retirée;

Considérant que les opérations ont été effectuées régulièrement

Délibère

Art. 1. Statuant sur la situation du Comptable au 31 décembre 1956, saul le règlement et l'apurement par le juge des Comptes, conformément au décret-loi du 8 août 1935, le Conseil admet les Recettes de la gestion 1956 pour les sommes de

9 450 995 F

Et alloue les dépenses pour les sommes de

7 675 406 F

Fixe à l'excédent de la recette à

1 775 591 F

Attendu que par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de

891 375 F

Déclare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion 1956

aux sommes de :

2 666 966 F

Art. 3. Statuant sur les opérations budgétaires de l'exercice 1956, saul le règlement et l'apurement par le juge des Comptes, le Conseil admet les opérations budgétaires effectuées, tant pendant la gestion de 1956 que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1957, savoir :

En recette, pour

8 308.543 F

En dépenses pour

8 362.012 F

D'où il résulte un excédent de dépenses de

53 469 F

Le résultat définitif de l'exercice 1955 ayant présenté un excédent de 860 596 F

Le résultat définitif de l'exercice 1956, égal au résultat du Compte d'administration du même exercice, est un excédent de recette de

807.127 F.